Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200041556-20250311-2025-026BIS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-026 BIS** EN DATE DU **: 11 MARS 2025**

EAU : TARIFS 2025 DU SERVICE "EAU POTABLE" SUR LES COMMUNES DE LOURDOUEIX SAINT PIERRE ET DE MEASNES

RETIRE ET REMPLACE : ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille vingt cinq, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Moutier-Malcard, selon convocation le 04/03/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Pierre GUYOT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Messieurs

Jean-Claude AUROUSSEAU donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Guy MARSALEIX donne pouvoir à Pierre GUYOT.

EXCUSÉ (1) : Monsieur
MOREAU Adrien

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	26	21	5

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui modifie l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté n°23-2024-13-003 du 13 novembre 2024, portant modifications des statuts,

Vu la compétence « eau » exercée par la CCPCM au 1er janvier 2025,

Suite à l'ajournement de la délibération des tarifs 2025 du service eau potable sur les communes de Lourdoueix Saint Pierre et de Measnes le 30 janvier 2025, les représentants des communes de Lourdoueix Saint Pierre et de Measnes ont été reçus par les membres du Bureau, sollicitant deux tarifs :

- un spécifique aux agriculteurs et aux ICPE
- un pour les autres usagers

Le bureau de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche s'est réuni le 10 mars 2025 après avoir reçu les communes, et à l'unanimité, confirme la proposition du bureau du 18 février 2025.

Le Bureau propose les tarifs suivants :

Abonnement 80 € et consommation 1,10 € m³ d'eau (sans TVA)

Après avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées, par 21 voix pour, 5 voix contre, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs 2025 du service eau potable sur les communes de Lourdoueix Saint Pierre et de Measnes,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

CC Portes de la Creuse en Marche
23350 GENOUILLAC

Le secrétaire de séance
Pierre GUYOT